



COMMUNE DE HINDISHEIM

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 13 OCTOBRE 2020

Convocation du 07 octobre 2020

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 10 septembre 2020 ;
- 2) Travaux ONF : Programme des travaux pour l'année 2021 en forêt soumise au régime forestier ;
- 3) Travaux ONF : Etat prévisionnel des coupes pour l'année 2021 en forêt soumise au régime forestier ;
- 4) Travaux ONF : Convention de maîtrise d'œuvre (assistance technique) ;
- 5) Forêt communale soumise au régime forestier : Etat d'assiette 2022 des coupes à marteler ;
- 6) Rapport annuel 2019 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets ;
- 7) Rapport d'activités 2017-2018-2019 des services de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein ;
- 8) Divers.

PRESENTS : Mmes SCHNEIDER Christelle – HURTER Marthe - LAUER Marie-Noëlle
WOESSNER Céline – CROIZET-LEJEUNE Frédérique – FINCK Marie –
MM. NOTHISEN Pascal – NIEDERGANG Nicolas – PERRAUT Alfred – JEHL Joffrey -
CROIZET Eric – EUVRARD Patrick - WEIBEL Philippe – SCHNEE Clément

ABSENTS EXCUSES : Mme NOISIEZ Clarisse (procuration à Mme Marie-Noëlle LAUER)
Mme FRANCOIS Marion (procuration à M. Pascal NOTHISEN)
Mme MARTZ-OFFERLE Céline (procuration à Mme Céline WOESSNER)
M. REIBEL Mathieu (procuration à Joffrey JEHL)
M. MEYER Gaël (procuration à Nicolas NIEDERGANG)

Secrétaire de séance : Mme Christelle SCHNEIDER assistée de Mme Anaïs FRECHARD

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCES DU 10 SEPTEMBRE 2020

Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

2) TRAVAUX ONF : PROGRAMME DES TRAVAUX POUR L'ANNEE 2021 EN FORET SOUMISE AU REGIME FORESTIER

M. Alfred PERRAUT, Adjoint au Maire et président de la commission Agricole, Forestière et Environnement présente le programme de travaux patrimoniaux proposé par l'ONF dans le cadre de la gestion de la forêt soumise au régime forestier.

La proposition de l'ONF porte sur un coût global de la mission de 7 250 € HT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité :

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer le Programme des Travaux.**

3) TRAVAUX ONF : ETAT PREVISIONNEL DES COUPES POUR L'ANNE 2021 EN FORET SOUMISE AU REGIME FORESTIER

M. Alfred PERRAUT, Adjoint au maire et président de la commission Agricole-Forestière et Environnement, présente :

- le plan de coupe prévu par l'ONF pour la saison 2021 qui prévoit l'exploitation de 1223 m³ de bois façonné d'industrie et de chauffage pour une valeur estimative de 51 540 € HT.
- le contrat d'abattage et de façonnage faisant ressortir un montant de 17 030 € HT et le contrat de débardage et de câblage faisant ressortir un montant de 8 830 € HT.

Le bilan net prévisionnel s'élève à un montant net hors taxes de 22 096 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- **De donner son accord au programme des coupes 2021 présenté par l'ONF**
- **D'autoriser le maire à signer les pièces s'y afférentes.**

4) TRAVAUX ONF : CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE (ASSISTANCE TECHNIQUE)

M. Alfred PERRAUT, Adjoint au Maire et président de la commission Agricole-Forestière et Environnement présente la convention de maîtrise d'œuvre transmise par l'ONF qui porte essentiellement sur des prestations d'encadrement de travaux patrimoniaux en régie ou en entreprise (assistance à la passation de commandes, organisation et suivi de chantier), ces prestations représentent un coût de 2 702 € HT, soit 3 242.40 € TTC pour l'année 2021.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité :

- **De confier la mission de maîtrise d'œuvre à l'ONF,**
- **D'autoriser le maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre.**

5) FORET COMMUNALE SOUMISE AU REGIME FORESTIER : ETAT D'ASSIETTE 2022 DES COUPES A MARTELER

M. Alfred PERRAUT, Adjoint au maire et Président de la Commission Agricole-Forestière et Environnement soumet au conseil municipal un programme des coupes devant servir d'assiette à la campagne de martelage 2022. Selon l'article 12 de la charte de la forêt communale il appartient au conseil municipal d'approuver annuellement l'assiette des coupes à marteler.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité :

- **De donner son accord sur l'état d'assiette 2022 des coupes à marteler tel que proposé par l'ONF portant sur 3.41 ha dans la parcelle n°III et 4.11 ha dans la parcelle n°V.**
- **D'autoriser monsieur le Maire à signer les pièces s'y afférentes.**

6) RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Le rapport annuel 2019 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets est présenté par M. Alfred PERRAUT. Il peut être résumé ainsi :

* Une action ponctuelle de collecte des déchets dangereux des ménages a été organisée les 11 et 12 mai et les 12 et 13 octobre 2019 afin de permettre aux ménages de la communauté de communes de déposer leurs produits dangereux (peintures, vernis, acides, bases, produits pour piscine, phytosanitaires et aérosols). Cette opération a permis de collecter 18 582 kg soit une diminution de 6.84% par rapport à 2018.

* La campagne de réhabilitation des conteneurs et de renforcement des points d'apports volontaires de la collectivité a été poursuivie en 2019 et se décompte comme suit :

- La réhabilitation des conteneurs existants pour un coût de 4 416.75 € HT ;
- Lavage et maintenance (entretien annuel) : 24 005 € HT
- Achat de conteneurs (+ pièces) : 4 913 € HT

* Une action ponctuelle de collecte « décentralisée » de déchets végétaux a été menée le samedi 26 octobre 2019 à BOLSENHEIM, pour les habitants des communes de BOLSENHEIM, SCHAEFFERSHEIM et UTTENHEIM et le 16 novembre 2019 à HIPSHEIM pour les habitants des communes de HIPSHEIM, ICHTRATZHEIM et NORDHOUSE.

* Le tonnage des déchets ménagers résiduels et assimilés collectés au cours de l'année 2019 s'élève à 3933.98 T, soit une diminution de l'ordre de 2,02 % par rapport à l'année 2018. Cela représente 210.38 kg/habitant en 2019. En outre un ramassage ponctuel de papier-cartons a été réalisé par des associations totalisant 40 collectes.

* Evolution des tonnages par apport volontaire :

Collectes dans des conteneurs spécifiques :

verres : 819.52 T, contre 805.94 T en 2018

papiers-cartons et journaux-magazines : 535.86 T, contre 573.37 en 2018

papier-carton collectés par les associations : 310.66 T contre 338.39 T en 2018

emballages plastiques : 192 T contre 171 T en 2018

emballages acier 20.24 T et 3.76 T d'emballages alu contre 35.8 T d'emballage acier et 6.67 T d'emballage alu en 2018.

* Collectes en déchetterie :

déchets encombrants : 1 252.10 T, bois : 905.60 T, déchets verts : 1 313.49 T, Gravats : 1 249.34 T, papiers cartons : 224.96 T, métaux : 237.76 T, déchets d'équipements électriques et électroniques : 170.91 T, huiles végétales : 0.48 T, huiles minérales 7.11 T et piles-accumulateurs : 1.74 T.

* Les opérations de promotion du compostage individuel ont permis de maintenir l'attrait des habitants pour le compostage domestique et de soutenir la vente des composteurs (102 composteurs vendus en 2019). Des composteurs sont disponibles au siège de la collectivité. Le prix d'un composteur demandé aux habitants est de 15 € HT pour les bacs de 400 L et de 25 € HT pour les bacs de 600 L.

* Sur le plan budgétaire :

Le montant global des dépenses pour l'année 2019 s'est élevé à 2 459 884 € TTC.

Le montant global des recettes pour l'année 2019 s'est élevé à 2 406 344 € TTC.

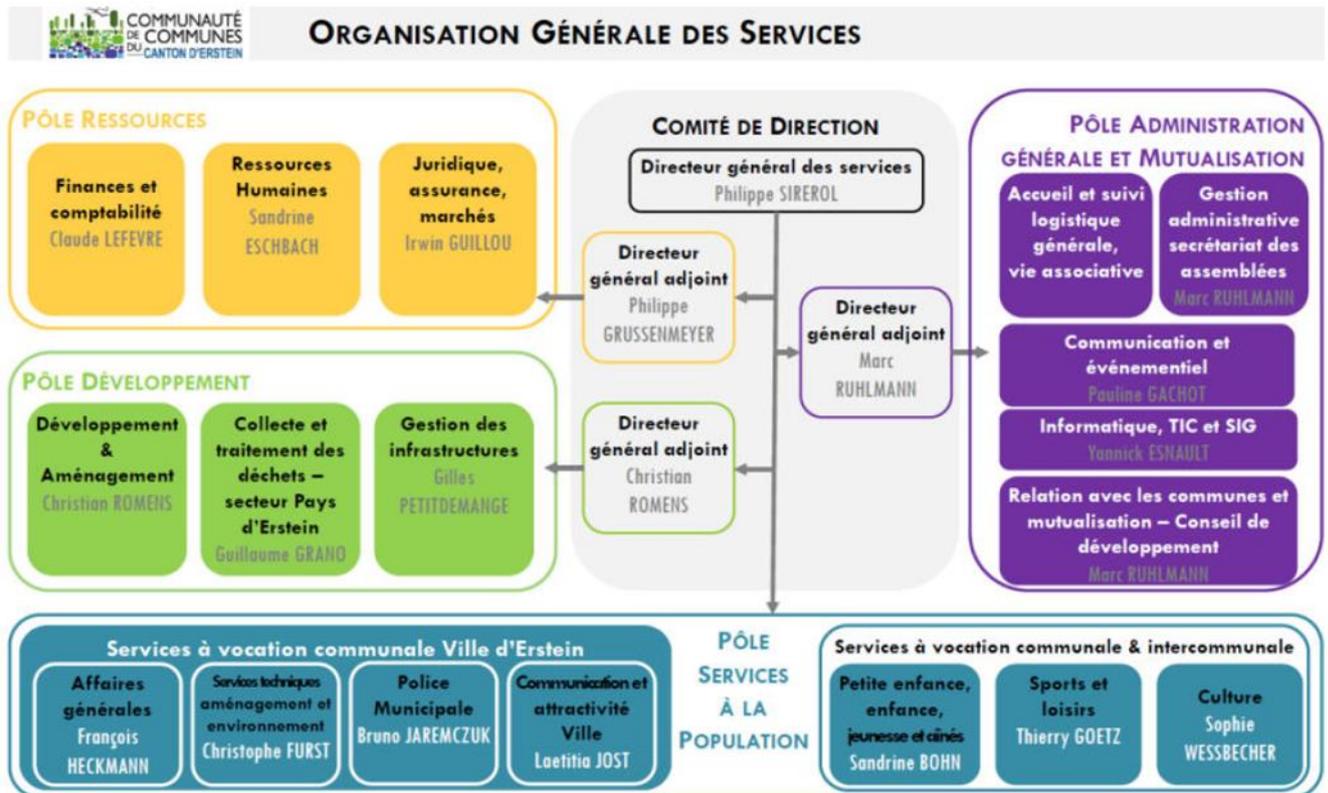
Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de ce rapport et ne formule aucune remarque particulière.

Ce rapport peut être consulté par le public au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

7) RAPPORT D'ACTIVITES 2017-2018-2019 DES SERVICES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

M. Pascal NOTHISEN, maire, présente le rapport d'activités des services de l'intercommunalité.

Issue de trois intercommunalités fusionnées, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein a été créée le 1er janvier 2017. Son organisation s'articule autour de 4 pôles :



POLE ADMINISTRATION GENERALE

La nouvelle échelle de la Communauté de Communes a nécessité de repenser le mode de fonctionnement de toutes les instances. Les **commissions thématiques** sont au nombre de huit, dans lesquelles se répartissent les élus communautaires et des élus municipaux volontaires. Le **Bureau des Maires** regroupe les vice-présidents et les maires, soit 32 élus.

Instance délibérative, le **Conseil communautaire** statue sur toutes les décisions relevant de l'intercommunalité. Initialement composée de 61 membres, cette assemblée passera après mars 2020 à 58 membres, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Comme toutes les collectivités et EPCI de plus de 20 000 habitants, la Communauté de Communes a dû se doter d'un **Conseil de Développement**, installé en janvier 2019. Regroupant des membres issus de la société civile, le Conseil de développement est à la fois un lieu de débat, un laboratoire d'idées et une instance de proposition permettant d'alimenter la réflexion des élus.

Les **statuts** ont également été revus et mis à jour. Dans un premier temps a été reconduit l'ensemble des compétences répertoriées dans les statuts des trois intercommunalités d'origine. La réflexion engagée dans les commissions et les décisions prises par le Conseil Communautaire ont permis de les faire évoluer en conséquence. Les statuts réécrits et actualisés ont été adoptés par le Conseil communautaire lors de sa séance du 18 décembre 2019. Autre point qui a fait l'objet d'une clarification, le régime de propriété du centre sportif de Kogenheim.

En matière de **communication**, le logo de la CCCE a été retenu en juin 2017 parmi différentes propositions. Par ailleurs, 5 Interco'Mag ont paru, distribués dans les 28 communes.

La compétence « Aménagement, entretien et gestion des **aires d'accueil des gens du voyage** » étant devenue obligatoire depuis le 1er janvier 2017 pour les communautés de communes et d'agglomération, la CCCE compte deux aires d'accueil : celle d'Erstein (21 places) et celle de Benfeld réalisée en 2018, et qui a permis d'accueillir en 2019 jusqu'à 80 caravanes sur 16 semaines d'occupation.

La politique de **soutien au monde associatif** a été harmonisée et renforcée : par délibération du 3 avril 2019, le Conseil Communautaire a validé le dispositif de soutien à la vie associative appelé à remplacer les possibilités de subventionnement proposées par les anciennes intercommunalités.

- L'aide au titre des activités régulières et permanentes organisées pour les jeunes de 3 à 18 ans : La subvention correspondante est égale au nombre de jeunes ayant participé aux activités, multiplié par le montant voté par le Conseil de la CCCE, avec un plafonnement.

- L'aide au titre de la location de chapiteaux. Le montant fixé par le conseil communautaire est de 4 €/m², avec une participation maximale de 600 € (un seul subventionnement possible par année civile, par association et par manifestation).

- L'aide au titre de l'enveloppe de soutien à la vie associative, pour des actions d'investissement ou de fonctionnement (manifestations...). L'enveloppe annuelle est de 2000 € par commune et peut être partagée entre plusieurs associations, elle est versée sur avis du maire et décision conforme du Conseil communautaire. Particularité 2020 : cette année, compte tenu des difficultés liées à la crise sanitaire, une majoration proportionnelle au nombre d'habitants a été votée, ce qui porte l'enveloppe à 4 498 € pour la commune de Hindisheim.

- L'aide au titre du soutien aux opérations d'investissement. Elle concerne les seules salles à vocation sportive (19 sites inventoriés) et est destinée au financement partiel des travaux d'investissement tels que mise aux normes, isolation, toiture, renouvellement d'équipements... Cofinancement en complément d'une participation communale de 10 % minimum, budget global de l'opération compris entre 10 000 et 300 000 €, avec un taux d'intervention de la CCCE de 30% pour une maîtrise d'ouvrage associative.

A noter qu'au-delà de ces aides financières, les associations continuent à bénéficier des possibilités de mise à disposition gracieuse via la banque de matériel intercommunale.

Concernant les **partenariats et contractualisations**, la CCCE est notamment engagée dans le Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération de Strasbourg (SCOTERS), l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau ou encore les établissements publics spécialisés comme le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA), le Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures ménagères (SMICTOM) d'Alsace Centrale, l'Etablissement Public Foncier d'Alsace, l'Office de Tourisme du Grand Ried...

Par ailleurs, la CCCE a signé avec différentes collectivités des engagements contractuels, comme la convention de partenariat avec le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) de Sélestat-Alsace Centrale, le Contrat Départemental de Développement Territorial et Humain.

POLE RESSOURCES

Des coûts de fonctionnement maîtrisés permettent la poursuite d'un programme d'investissement conséquent tout en stabilisant la pression fiscale et en poursuivant le désendettement. Les charges de personnel représentent un des postes de dépenses de fonctionnement les plus importants. C'est pourquoi l'objectif poursuivi a été d'optimiser l'organisation des services afin de répondre - autant que possible - aux besoins à effectifs constants. L'Épargne nette 2019 est de 1 419 252 €.

A l'occasion de la fusion des trois Communautés de Communes, les agents de la ville d'Erstein ont été intégrés dans un service commun à la nouvelle CCCE. Cette nouvelle organisation regroupe 327 agents permanents dont 114 affectés aux services « Ville d'Erstein ». Elle a permis une mutualisation des compétences sur les services supports (ressources humaines, commande publique, finances)

Etat du personnel : 385 en 2017, 377 en 2018, 393 en 2019.

Le chapitre « Charges de personnel » du CA 2019 est de 11 972 778 €. Il convient de déduire la variation relative à l'augmentation de l'activité du service Périscolaire, financée par la hausse des recettes liées à la facturation et des subventions perçues par la CAF du Bas-Rhin.

Depuis le 01/01/2020, les communes de Herbsheim, Ichtratzheim, Limersheim, Osthause et Schaeffersheim ont adhéré au service commun pour la gestion du personnel.

POLE DEVELOPPEMENT

En 2017, 2018 et 2019, la CCCE a poursuivi un programme de construction de nouvelles **structures de restauration scolaire et d'accueil périscolaire** initié par la Communauté de Communes de Benfeld et Environs avant la fusion des communautés de communes : Westhouse, Herbsheim, Kertzfeld, Benfeld, Sermersheim, Kogenheim et Sand.

Suite à l'étude de faisabilité, la CCCE a décidé de réaliser un **troisième gymnase intercommunal à Erstein**, destiné à répondre aux besoins des établissements scolaires du secondaire d'Erstein : Collège Romain Rolland, Lycée Marguerite Yourcenar et Lycée Professionnel Agricole. Les espaces créés pourront, en dehors des périodes d'occupation scolaire, être mis à disposition d'associations sportives locales. Le montant prévisionnel total de l'opération est estimé à 6 260 000 € HT.

Au niveau des Services techniques, le **parc de matériel** a été complété en 2018 et 2019 pour près de 160 000 € HT de matériel : nouvelle nacelle, tracteur, garnitures, tonnelles, etc.

Ce parc de matériel a deux vocations principales, l'une associative, festive et événementielle, l'autre technique réservée aux communes (exemples : nacelle, broyeur à végétaux, aspirateur à feuilles, panneaux de signalisation...)

La compétence « **Déchets ménagers** » est actuellement exercée sur le territoire selon deux modalités différentes, résultant de choix de gestion antérieurs à la fusion. Dans le secteur des anciennes intercommunalités de Benfeld et du Rhin, cette compétence est confiée au SMICTOM d'Alsace centrale. Dans l'ancien Pays d'Erstein, la collecte et le traitement des déchets ménagers sont assurés en régie avec, pour certaines missions, le recours à des marchés de prestations de services auprès d'opérateurs privés.

La Communauté de Communes du Canton d'Erstein est tenue d'élaborer un **Programme Local de l'Habitat intercommunal (PLHi)** à l'échelle de son territoire. La réflexion a donc été lancée avec l'ADEUS du Bas-Rhin. Suite au diagnostic présenté en Conseil communautaire en décembre 2019, plusieurs enjeux majeurs ont été retenus. Ainsi, la CCCE a décidé de s'engager, aux côtés du Département du Bas-Rhin, dans le dispositif de sauvegarde et de valorisation de l'habitat patrimonial et de participer financièrement à ce dispositif en abondant la subvention du Département à hauteur de 32,67 % de celle-ci.

Au **chapitre environnemental**, conformément aux dispositions de la loi MAPTAM de 2014, la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations » (GEMAPI) a été transférée automatiquement de l'ensemble des communes vers la Communauté de Communes au 1er janvier 2018.

A signaler les travaux réalisés dans le cadre du programme pluriannuel de travaux d'aménagement des cours d'eau de l'Andlau et de la Scheer. C'est ainsi qu'ont été réalisés en 2017 les travaux des méandres sur l'Andlau et en 2018 ceux de diversification des berges et de plantations de 160 arbres/arbustes. Montant total : 340 840 € HT.

L'Espace InfoEnergie du Canton d'Erstein est un outil local pour la transition énergétique, présent sur le territoire depuis 2010, initié par la Ville d'Erstein et situé dans les locaux des Usines Municipales d'Erstein (UME). Par ailleurs, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte oblige notre EPCI à réaliser un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET). En décembre 2019, une chargée de mission Climat-Air-Energie a donc été recrutée pour poursuivre la réalisation de ce PCAET.

Côté **mobilités**, il s'agit de répondre aux défis de demain et de renforcer le maillage en aménagements cyclables. Actuellement, plus de 35 km d'aménagements cyclables maillent le territoire. La réalisation de ces équipements se poursuit.

D'autres sujets à relever sont : le Transport à la demande, le projet de giratoire RD 83 et la liaison RD 829 à Benfeld, la ligne de bus transfrontalière Erstein-Lahr, la gestion des parcs de stationnement des gares d'Erstein et de Limersheim.

En faveur de l'animation économique et de l'investissement des entreprises, l'ancien territoire du Pays d'Erstein avait formalisé avec l'Etat, la Région Grand Est et l'association des professionnels Vitrites et Ateliers d'Erstein une Opération Collective de Modernisation de l'artisanat, du commerce et des services (OCM) pour la période 2016/2019. Le volet investissement a consisté en l'attribution de subventions aux commerçants et artisans (21.72% du projet) pour des travaux d'aménagement, de mises aux normes et de sécurité, d'acquisition de matériel de production. Montant total des aides directes versées en 2017, 2018 et 2019 (11 entreprises soutenues) : 93 733,46 €, dont 31 244,48 € pour la part de la CCCE.

Concernant les **Zones d'Activités** en cours de commercialisation, il s'agit d'une compétence devenue obligatoire pour notre intercommunalité. Par délibération du 31 mai 2017, le Conseil communautaire a donc procédé au transfert des zones d'activités communales de Krafft, de Gerstheim, de Hindisheim et de Rhinau. Les dernières transactions intervenues dans la ZA de Hindisheim sont : Alsace Scop Sols Industriels (15 ares - 73 800 €) en 2017, et Air Box International (28,59 ares - 162 725 €) en 2018.

La CCCE valorise également le développement touristique du territoire, au travers de l'**Office de Tourisme du Grand Ried** qu'elle subventionne. Elle perçoit en contrepartie la taxe de séjour. En 2019, le montant de la subvention était de 343 040 €.

L'intercommunalité intervient enfin en faveur du déploiement de la **fibre** : poursuite du programme public ROSACE et déploiement sur fonds privé d'un réseau sur les secteurs initialement portés en zone conditionnelle.

POLE SERVICES A LA POPULATION

Concernant la compétence « accueil de la petite enfance, services périscolaires et jeunesse », la CCCE a créé des secteurs, recouvrant les périmètres des anciens territoires, permettant le maintien de la dynamique locale, tout en construisant un travail en réseau avec l'ensemble des désormais 150 agents du service. Les Services Animation Jeunesse et l'Espace Jeunes unissent leur énergie pour proposer des manifestations au bénéfice de la jeunesse locale.

Au chapitre Sports et Culture, à signaler les travaux au Centre nautique d'Erstein, la gestion de la médiathèque de Benfeld et d'Erstein, de la bibliothèque de Rhinau, de l'école de musique du Rhin et du Cinéma Rex à Benfeld.

Enfin la CCCE est partenaire de temps forts et de manifestations à travers le territoire : vélo gourmand, Fêtes de la Musique, Théâtre Alsacien de Strasbourg...

8) DIVERS

a) Informations

M. le Maire fait part au conseil d'informations complémentaires.

- Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et communales (FPIC) : selon délibération communautaire du 16 septembre, la part communale est prise en charge par la Communauté de Communes.
- La traditionnelle cérémonie au Monument aux morts est maintenue le 1^{er} novembre, mais dans le contexte sanitaire actuel sans verre de l'amitié. Ce 1^{er} novembre sera aussi le point de départ d'une exposition « Héroïnes oubliées » prêtée par la Mémorial de Schirmeck et qui se tiendra en la mairie de Hindisheim jusqu'au 16 novembre 2020.
- Dans la même thématique de la résistante Laure Diebold-Mutschler, la commune se propose d'acquérir 200 exemplaires de l'album de Mme Wimmer « MADO L'EXPO » entre autres dans l'optique d'en faire cadeau aux enfants de l'école élémentaire.
- En accord avec la commune, l'exposition photo d'Estelle Hoffert « Les Invisibles » sur le sentier-découverte est prolongée jusqu'à fin octobre.
- Projet d'usine de méthanisation de Zellwiller : l'accord préfectoral est intervenu.
- Le concours de photographies organisé par la commune est prolongé jusqu'au printemps 2021.
- La RD 1083 entre Kogenheim et Ichtratzheim sera renommée RD 83.
- Jusqu'au 1^{er} novembre 2020, il est possible de participer au sondage pour le choix du logo qui pourra figurer sur les plaques d'immatriculation de la nouvelle Collectivité Européenne d'Alsace dès le 1^{er} janvier 2021.

b) Urbanisme

Permis de construire modificatif

- SCHNEE Clément – place du 26 Novembre
Création d'un auvent en façade Sud servant à protéger la façade de la pluie

Déclarations préalables

- MEYER Gaël – Le Niederhamm
Ravalement de façades et rénovation de la toiture
- CARION Charles-Henri – 2 rue des Marronniers
Mise en place d'une clôture et installation d'une piscine enterrée
- JOSEPH Jean-Philippe – 1 rue des Tilleuls
Installation d'une piscine
- WEISBERGER Patrick – 2 rue de la Chapelle
Extension d'un garage

Droit de préemption

- 98 rue de la Liberté
- 118 rue de la Gare (1 appartement)

La Commune n'a pas fait valoir son droit de préemption pour l'ensemble de ces transactions.

c) Prochaines dates à retenir

- Mardi 20 octobre 2020 : Commission des Finances
- Jeudi 22 octobre : CCAS
- Dimanche 1^{er} novembre : Cérémonie Monument aux morts & ouverture expo Héroïnes oubliées
- Jeudi 05 novembre 2020 : Commission BUS
- Jeudi 19 novembre 2020 : Conseil Municipal
- Mardi 15 décembre 2020 : Conseil Municipal

d) Tour de table

Céline WOESSNER :

- demande s'il est possible de transmettre à l'ensemble des conseillers les comptes rendus des différentes commissions afin de préparer au mieux les conseils municipaux.

- expose que la formation pour élus à laquelle elle a participé était très intéressante.

Joffrey JEHL précise que la mise en place des décorations de Noël se fera à partir du samedi 21 novembre 2020.

Marie-Noëlle LAUER demande si la mise en place du terrain synthétique de l'Union Sportive de Hindisheim sera bientôt terminée. Nicolas NIEDERGANG répond que le sujet sera abordé lors de la prochaine commission BUS.

Frédérique CROIZET relate la dangerosité des passages piétons à l'école élémentaire et demande s'il n'est pas envisageable qu'une personne fasse la circulation aux heures d'entrées et sorties des classes. Le Maire informe avoir été interpellé à ce sujet et qu'Alfred PERRAUT était sur place une journée. Une réflexion est à mener et des renseignements vont être pris auprès des autres communes. Céline WOESSNER pense qu'il serait important de sensibiliser les enfants ainsi que les parents sur les bonnes pratiques à adopter. Christelle SCHNEIDER rappelle que le permis piéton est passé en classe de CE2.

Fin de séance : 23h15